

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 AVRIL 2023

DÉLIBÉRATION N °2023-CC-1S-DGS-02

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE CARENCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération la Riviera du Levant (CARL), sur convocation affichée à la date du 6 avril 2023 s'est réuni à 18H00, en séance publique, en salle des délibérations de la commune de Sainte-Anne, sous la présidence de Monsieur Cédric CORNET, le président de la CARL, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

M. Jacques KANCEL ayant été désigné secrétaire de séance,

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil Communautaire : 41

Conseillers présents : 29

Conseillers représentés : 6

	QUALITÉ	PRÉNOMS	NOMS	PRÉSENT	ABSENT	PROCURATION
1	M.	Cédric	CORNET	X		
2	M.	Bernard	PANCREL	X		
3	M.	Loïc	TONTON	X		
4	Mme.	Nicole	SINIVASSIN	X		
5	Mme	Liliane	MONTOUT	X		
6	M.	Jean-Luc	PERIAN	X		
7	M.	Guy Albert	BACLET	X		
8	Mme	Myriam Lucie	BROSIUS	X		
9	M.	Francs	BAPTISTE	X		
10	M.	Richard	ALBERT		X	
11	Mme	Nanouchka	LOUIS	X		
12	Mme	Mélila	PHOUDIAH	X		
13	Mme	Muguette	DAIJARDIN	X		
14	Mme	Mariane	GRANDISSON		X	Francs BAPTISTE
15	Mme	Nadia	CELINI		X	
16	M.	Christian	BAPTISTE		X	Jules FRAIR
17	M.	Teddy	BARBIN		x	Cédric CORNET
18	M.	Emmery	BEAUPERTHUY	X		
19	M.	Hugues	CHATEAUBON	X		
20	M.	Jean-Claude	CHRISTOPHE	X		
21	Mme	Elodie	CLARAC	X		
22	Mme	Lydia	FARO épouse COURIOL		X	
23	M.	Jules Joël	FRAIR		X	
24	M.	Lucien	GALVANI	X		
25	M.	Michel Eloi	HOTIN	X		
26	Mme	Valérie	HUGUES		X	

27	Mme	Olivia	JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL		X		Envoyé en préfecture le 02/05/2023 Reçu en préfecture le 02/05/2023
28	Mme	Marguerite Ephreme	KANCEL MURAT		X		Publié le ID : 971-200041507-20230413-2023CC1S_DGS_02-DE
29	M.	Jacques	KANCEL	X			
30	Mme	Sylvia	LAPTES		X		
31	M.	Eric	LATCHOUMANIN	X			
32	M.	David Laurent	LUTIN	X			
33	Mme	Mariette	MANDRET épouse PASSAVE		X		Patrice PIERRE- JUSTIN
34	M.	Teddy	MARY	X			
35	Mme	Wenny Youna	MOLIA		X		
36	Mme	Nina Valentine	PAULON	X			
37	Mme	Sophie	PEROUMAL épouse. SYLVANISE	X			
38	M.	Patrice	PIERRE-JUSTIN		X		
39	M.	Yves	QUIQUEREZ	X			
40	M.	Patrick	SOLVET		X		
41	Mme	Jocelyne	VIROLAN	X			

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-15, L.2121-17 et L5211-1 ;

Vu le projet de procès-verbal de carence du 5 avril 2023.

Entendu le rapport de M. le Président et après en avoir débattu,

Le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire qui s'est tenue le 5 Avril 2023 a été établi par la secrétaire de séance désignée en la personne de Mariane GRANDISSON.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil communautaire le valident ou demandent à le modifier.

Par 27 voix pour et 8 abstentions, la majorité requise des suffrages étant atteinte,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le procès-verbal de carence de la séance du Conseil communautaire du 5 avril 2023.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

Fait et délibéré ce jour

Et publication ou notification le

Pour extrait conforme

**LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LA RIVIERA DU LEVANT**

Cédric CORNET



- Transmis à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre ;
- Date prévisionnelle de publication : sous-huitaine après transmission à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre
- Notifié aux maires du Gosier, de Sainte-Anne, de Saint-François et de la Désirade ;
- Notifié au Trésorier de Sainte-Anne ;

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe (6, rue Victor Hugues – 97100 Basse-Terre ; Téléphone : 05 90 81 45 3 ; Télécopie : 05 90 81 96 70 ; Courriel : greffe.ta-basse-terre@juradam.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. Qu'elle soit expresse ou implicite, la décision prise pourra être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

PROCÈS-VERBAL DE CARENCE
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'An deux mille vingt-trois, le mercredi 5 du mois d'avril à 17 heures, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni en présentiel, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard PANCREL, 1^{er} Vice-Président, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

Convocation et affichage du 30 mars 2023.

Madame Mariane GRANDISSON ayant été désigné secrétaire de séance,

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil Communautaire : 41

Nombre de pouvoirs reçu : 12

Nombre d'émargement : 26

Nombre de conseillers présents : 16

	QUALITÉ	PRÉNOMS	NOMS	PRÉSENT	ABSENT	EMARGEMENT	PROCURATION
1	M.	Cédric	CORNET		X		Guy BACLET
2	M.	Bernard	PANCREL	X		x	Loïc TONTON
3	M.	Loïc	TONTON		X		Bernard PANCREL
4	Mme.	Nicole	SINIVASSIN	X		X	
5	Mme	Liliane	MONTOUT	X		X	
6	M.	Jean-Luc	PERIAN		X		Myriam BROSIUS
7	M.	Guy Albert	BACLET	X		X	
8	Mme	Myriam Lucie	BROSIUS	X		X	
9	M.	Francs	BAPTISTE	X		X	
10	M.	Richard	ALBERT		X	X	Nicole SINIVASSIN
11	Mme	Nanouchka	LOUIS		X		Liliane MONTOUT
12	Mme	Mélila	PHOUDIAH		X	X	Muguette DAIJARDIN
13	Mme	Muguette	DAIJARDIN	X		X	
14	Mme	Mariane	GRANDISSON	X		X	
15	Mme	Nadia	CELINI	X		X	
16	M.	Christian	BAPTISTE		X		
17	M.	Teddy	BARBIN		X		
18	M.	Emmery	BEAUPERTHUY	X		X	
19	M.	Hugues	CHATEAUBON		X		Olivia RAMOUTAR
20	M.	Jean-Claude	CHRISTOPHE		X	X	
21	Mme	Elodie	CLARAC		X		
22	Mme	Lydia	FARO épse COURIOL		X		Wenny MOLLA
23	M.	Jules Joël	FRAIR		X		
24	M.	Lucien	GALVANI	X		X	
25	M.	Michel Eloi	HOTIN	X		X	

26	Mme	Valérie	HUGUES		X	X	PEROUMAL
27	Mme	Olivia	JEAN épouse RAMOUTAR- BADAL				
28	Mme	Marguerite Ephreme	KANCEL MURAT		X	X	Jocelyne VIROLAN
29	M.	Jacques	KANCEL	X		X	
30	Mme	Sylvia	LAPTES		X		
31	M.	Eric	LATCHOUMANI N		X	X	Patrick SOLVET
32	M.	David Laurent	LUTIN		X		
33	Mme	Mariette	MANDRET épouse PASSAVE		X		
34	M.	Teddy	MARY		X	X	
35	Mme	Wenny Youna	MOLIA		X		
36	Mme	Nina Valentine	PAULON	X		X	
37	Mme	Sophie	PEROUMAL épouse. SYLVANISE		X	X	
38	M.	Patrice	PIERRE-JUSTIN		X	X	
39	M.	Yves	QUIQUEREZ	X		X	
40	M.	Patrick	SOLVET		X	X	
41	Mme	Jocelyne	VIROLAN		X	X	

**PROCÈS VERBAL DE CARENCE DE DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

ORDRE DU JOUR

Commission Vie institutionnelle et administration générale

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2022
2. Bilan de l'exercice 2022 des partenaires institutionnels de la communauté d'agglomération :
 - Syndicat Mixte d'Innovation et de Valorisation de Guadeloupe (SINNOVAL Guadeloupe)
 - Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe (SMGEAG)
 - Office de Tourisme Intercommunal (OTI) de la Riviera des Îles de Guadeloupe
3. Présentation du rapport égalité Femmes - Hommes

Commission Aménagement de l'espace communautaire

4. Présentation du projet d'extension de l'Autorité Organisatrice Unique de la Mobilité

Commission Affaires sociales et insertion

5. Avenant à la convention de l'Observatoire Fiscal, Social et Économique Mutualisé (OFSEM) : Mise en place du volet social de l'OFSEM
6. Approbation du plan de financement pour l'année 2023 du bus France Services sur le territoire de la CARL

Commission Transition écologique et énergétique

7. Présentation du rapport sur la situation des collectivités territoriales en matière de développement durable
8. Approbation de la programmation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Commission Aménagement de l'espace communautaire

9. Installation et composition de la Conférence Intercommunale du Logement de la CARL

Commission Stratégie financière et Évaluation des politiques publiques

10. Modification du plan de financement du projet d'adressage de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant
 11. Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2023 portant sur le rapport d'orientation budgétaire 2023
- Le Président ouvre la séance et constate que 26 élus ont signé la liste d'émargement (signature de certains mandants et mandataires).

Or, à l'appel nominal des élus, seuls 16 élus étaient présents au sein de l'hémicycle.

Aux termes des articles L.2121-17 et L5211-1 du CGCT, le Conseil communautaire ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Pour que le quorum soit atteint, il est donc nécessaire que le nombre des membres en exercice du Conseil communautaire qui sont effectivement présents à la séance soit supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice du Conseil communautaire ; le nombre étant le cas échéant arrondi à l'entier supérieur.

Le quorum s'apprécie au moment de l'ouverture de la séance, mais également au moment de la mise en discussion de chacun des points de l'ordre du jour (CE 19 01 1993, Chauré, Rec. Lebon p.7).

Lorsque le quorum n'est pas atteint à l'ouverture de la séance, ou lorsqu'il cesse de l'être en cours de séance, alors qu'il paraît indispensable que certaines délibérations soient prises, le président peut convoquer à nouveau le Conseil communautaire à trois jours francs au moins d'intervalle. A la suite de la deuxième convocation, la règle du quorum n'est plus obligatoire, mais seulement pour les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion.

A l'ouverture de la séance du Conseil communautaire du 5 Avril 2023, le quorum n'était pas atteint.

En conséquence, et conformément aux dispositions des articles L. 2121-17 et L.5211-1 du CGCT, si, après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, le conseil communautaire est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

La séance est levée à 17H15

Le secrétaire de séance



Mariane GRANDISSON

P°/ Le Président de la Communauté
D'Agglomération La Riviera du Levant



Bernard